

ABONNEMENT.

Saumur :
 En an. 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 En an. 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

4 Février 1884.

LA CHAMBRE.

La discussion sur la crise ouvrière reprend.

M. Hugot monte à la tribune. Il dit qu'on a exagéré la crise ; il ajoute que l'Etat-Providence ne serait que la spoliation légale de tous au profit de quelques-uns.

M. Germain : L'inégalité est la conséquence de la civilisation. On ne peut songer à diminuer le budget, la seule chose pratique est de ne pas l'augmenter.

Tout cela n'est pas fait pour amener une solution à cette grave question, et n'est pas digne d'une grande attention.

M^{re} Freppel leur succède à la tribune. Il a bien fallu que ce discours fût d'une bien grande importance, car la Chambre qui, en voyant paraître l'éminent député du Finistère à la tribune, avait, suivant sa courtoise habitude, réclamé la clôture, s'est prise à écouter attentivement et sérieusement.

M^{re} Freppel a examiné rapidement les différentes solutions au problème social présentées par les divers orateurs, sans excepter la solution du gouvernement qui consiste, on le sait, à n'en pas avoir. L'orateur, après avoir montré le creux de toutes ces solutions, a envisagé à leur point de vue moral, intimement lié, quoi qu'on en puisse prétendre, au point de vue matériel, les conditions faites par la Révolution à la classe ouvrière. Puis il a démontré que le gouvernement qui combattait le système corporatif préconisé par M. de Mun, le rétablissait de fait par sa loi sur les syndicats professionnels. Seulement, de ce qui était jadis un instrument de paix, le gouvernement en a fait aujourd'hui un instrument de guerre.

M. Langlois remonte à la tribune pour venger la Révolution des accusations de M^{re} l'Evêque d'Angers.

M. Clovis Hugues remplace M. Langlois. Le gouvernement, dit-il, veut bien don-

ner à l'ouvrier le pain de l'instruction, mais il n'entend pas lui fournir le moyen de gagner le pain réel, qui n'est pas une figure de rhétorique.

On dit aux ouvriers : Associez-vous ! comme si en associant des misères on pouvait créer une prospérité ; comme si en réunissant des zéros on pouvait constituer un chiffre.

Interrompu par les rires ironiques de la majorité opportuniste, M. Clovis Hugues s'écrie : En vérité, messieurs, c'est à croire que lorsqu'on est entré dans cette Chambre, on n'a plus qu'une préoccupation : mettre la main sur un portefeuille ministériel ou sur une autre tiarale.

Les rires s'éteignent aussitôt. L'orateur insiste sur le malheureux sort de l'ouvrier. Il n'est pas partisan d'une révolution sociale violente, mais n'est-il pas à craindre que des travailleurs poussés au désespoir lèvent le drapeau de l'insurrection ?

Il faut venir en aide à ceux qui souffrent en ouvrant de larges crédits qui devront être employés à de grands travaux publics.

La clôture est prononcée.

M. Philippoteaux, président, annonce qu'on lui a remis des ordres du jour et des projets de résolution. Il en donne lecture.

1^o Ordre du jour de MM. Rouvier et Roger exprimant la confiance que le gouvernement continuera à étudier les questions sociales.

2^o Ordre du jour de M. Pieyre.

3^o Ordre du jour de M. de Baudry d'Asson.

4^o Ordre du jour de M. Laroche-Joubert invitant le gouvernement à entreprendre de grands travaux publics à Paris.

5^o Ordre du jour de M. de Mun invitant le gouvernement à protéger le travail national contre la concurrence étrangère, à favoriser l'association corporative, et les institutions de prévoyance, à réduire les dépenses budgétaires.

6^o Ordre du jour de M. Haentjens.

7^o Projet de résolution de M. Clémenceau tendant à la nomination d'une commission

chargée d'étudier tous les problèmes se rattachant à la question ouvrière. M. Calla, qui avait formulé naguère une proposition analogue, déclare se rallier au projet de M. Clémenceau, mais en exprimant l'opinion que cette commission devra être nommée au scrutin de liste.

Il demande le renvoi à l'examen des bureaux.

Le scrutin est ouvert sur cette réclamation.

Le renvoi est refusé par 400 voix contre 94.

M. Jules Ferry déclare que le gouvernement se rallie à l'ordre du jour présenté par MM. Rouvier et Roger.

M. Lockroy dit qu'un débat si important ne saurait être clos par le vote d'un ordre du jour aussi insuffisant que celui de M. Rouvier.

Il donne lecture d'un projet de résolution par lequel la Chambre s'engage à voter à bref délai les lois intéressant la question ouvrière et qui tend à la nomination d'une commission de 44 membres et à une enquête sur la crise ouvrière.

La priorité est accordée à l'ordre du jour Rouvier, qui est ensuite adopté à mains levées.

L'urgence a été demandée pour les trois projets de résolution de MM. Clémenceau, Maret et Lockroy. Après une épreuve déclarée douteuse, le scrutin est ouvert sur la demande de déclaration d'urgence.

L'urgence est prononcée par 485 voix contre 37. (Rires ironiques).

M. Lockroy demande la discussion immédiate des trois projets de résolution.

La discussion immédiate est prononcée.

M. Jules Ferry croit que la priorité doit être accordée au projet de M. Clémenceau, mais il exprime la confiance que la Chambre repoussera ce projet.

La priorité est accordée au projet de résolution de M. Clémenceau et le scrutin est ouvert sur le projet.

Le projet est adopté par 254 voix contre 249. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Le cabinet est battu.

LES EMPRUNTS.

Dans huit jours, la République va emprunter.

Elle emprunte, parce qu'elle a mal administré les finances de la France, parce qu'elle est en pleine paix avec l'Europe, alimentée par des impôts auxquels elle faisait rendre chaque année davantage, elle n'a pas su cependant équilibrer son budget ni payer ses dépenses avec ses recettes !

Quand un particulier emprunte, on cherche au moins à savoir ce qu'il doit déjà et combien il a été obligé d'emprunter pendant les dernières années.

Demandons-le aujourd'hui à la République.

Nous remonterons jusqu'à la déclaration de guerre de 1870, et nous séparerons : d'une part l'Empire et l'Assemblée nationale de 1871 ; d'autre part, le régime actuel inauguré avec les deux Chambres au mois de janvier 1876.

Les emprunts nécessités par la guerre avec l'Allemagne s'étaient élevés à HUIT MILLIARDS ET DEMI, plus exactement à 8 milliards 536 millions. Sur cette somme, les emprunts de juillet et d'octobre 1870 avaient fourni 959 millions ; les deux emprunts 5 0/0 de 1871 et 1872 avaient donné ensemble 5 milliards 724 millions ; le reste était provenu des avances de la Banque de France, de la consolidation des fonds des Caisses d'épargne et du reliquat d'un emprunt de 1868.

Avec cela, la guerre était payée, les dépenses de la Défense nationale et la rançon de la France étaient soldées.

C'est alors qu'un gouvernement sage et réparateur aurait dû travailler à amortir la dette pour se ménager plus de ressources, plus de crédit, plus d'élasticité dans les finances et dans les services de la Trésorerie.

Mais la République — la vraie, celle fois — s'est mise alors à emprunter pour des

40 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Et puis, elle ne pouvait s'empêcher d'être un peu inquiète. M^{me} de Rochefeuille la savaient souffrante. Raoul leur avait écrit plusieurs fois. Comment se trouvaient-elles à Paris depuis quatre jours sans que M^{lle} Fanny eût paru, sans même qu'elle eût envoyé prendre des nouvelles de sa jeune amie ?

M^{me} Mauvoisin fut avertie que la voiture était avancée. Elle descendit, marchant lentement encore, portant dans tout son être cette langueur qui donne aux convalescents un charme plein de mélancolie. Par prudence, elle fit monter sa femme de chambre près d'elle.

La voiture se mit à rouler doucement, selon l'ordre reçu, et Lucienne revit passer devant ses yeux ces quartiers et ces monuments qu'elle connaissait bien, mais sur lesquels, cependant, son regard tombait avec complaisance, comme il arrive après que la maladie a imposé un certain temps de captivité.

Une demi-heure plus tard, elle était rendue rue d'Assas.

Sûre de trouver au moins M^{me} de Mantelon, Lucienne laissa la femme de chambre dans la voiture et se dirigea vers le pavillon.

Elle sonna à la grille.

Au travers des barreaux, elle pouvait voir que la porte de la maison était entr'ouverte.

Ordinairement, dès que la sonnette annonçait une visite, le griffon accourait en jappant joyeusement.

Cette fois, la jeune femme entendit seulement un cri plaintif sortir d'un appartement où le petit animal était enfermé.

Au même instant, elle vit le nègre paraître. Il ne vint pas à elle, mais de loin il lui fit signe d'avancer. Lucienne s'aperçut alors que la grille n'était pas fermée. Elle la repoussa et marcha vers la maison.

José l'attendait sans remuer. Il avait les bras pendants, le regard morne, il paraissait anéanti. Il ne s'excusa même pas de la singulière manière dont il introduisit M^{me} Mauvoisin, et, sans lui répondre, comme inconscient de lui-même, il la précéda vers la chambre de M^{me} de Mantelon.

Arrivé contre le seuil, il soulevait la portière lorsque son pauvre cœur trop plein éclata dans un sanglot.

Lucienne, qui le suivait, s'arrêta, effrayée, osant

à peine faire un pas de plus.

Elle approcha pourtant, le jeune homme l'y invitait du geste. Elle acheva de repousser le rideau. Un cri sourd s'échappa de ses lèvres. Elle chancela, saisit comme un appui le tissu flottant qui se trouvait encore à portée de sa main et, passant ensuite près du nègre immobile, elle vint tomber à genoux.

Quel spectacle l'attendait ! Était-ce une vision qui apparaissait tout à coup devant ses yeux ?

La comtesse de Mantelon était assise sur le lit où le tiers de sa vie s'était écoulé. De blanches draperies couvraient ce lit où souffrance et des fleurs en jonchaient les abords.

La victime achevait son immolation ! Des larmes mouillaient son visage et, pourtant, sur ce visage défait, livide, une joie mystérieuse, une joie indicible se reflétait. Ainsi l'on entrevoit, au travers d'un vase d'albâtre, la flamme qui brûle au dedans.

La comtesse ne parlait plus. Une respiration entrecoupée s'exhalait seulement de ses lèvres. Mais son sourire répétait ce mot étrange tombé un jour de la bouche d'un saint :

— Je ne savais pas qu'il fût si doux de mourir.

Oui, il est doux de mourir quand la mort consume au lieu de détruire, quand elle ouvre au lieu de fermer. La béatitude ou l'expiation commence dès cette heure suprême où l'âme regarde toutes choses à la grande lumière qui en découvre la vraie fin. Et l'arrêt divin ne fait souvent qu'é-

terniser les regrets ou les joies de l'agonie...

Au chevet de M^{me} Mantelon, la pauvre vieille sœur était assise, cherchant à se persuader qu'il lui était doux de remplir sa tâche jusqu'au bout et s'avouant, au fond du cœur, qu'elle aurait voulu partir la première.

Elle tenait dans sa main la main de la comtesse. De temps en temps, elle parlait tout bas. La mourante inclinait légèrement la tête pour répondre.

M^{me} de Rochefeuille paraissait ne plus rien voir, sinon ce visage défait, et ne plus rien entendre que ce souffle amoindri.

Comme deux amis qui vont se séparer se jettent dans les bras l'un de l'autre, on sentait dans ce colloque suprême deux âmes s'embrasser, se confondre une dernière fois. Vingt-quatre heures d'angoisse et le déchirement d'un tel sacrifice avaient rendu M^{me} de Rochefeuille presque aussi changée que sa sœur. Ni l'une ni l'autre ne furent distraites par l'entrée de Lucienne.

La négresse et une autre femme se tenaient au fond de l'appartement.

Il n'était pas besoin de demander qui l'on attendait. Cette parure donnée au lit de mort le disait déjà. Ce qui le révélait mieux encore, c'était un petit autel dressé au milieu de la chambre, couvert de fleurs et dont les flambeaux étaient allumés.

Au bout de quelques instants, des pas se firent entendre. Le nègre, qui ne quittait pas le vestibule,

gaspillages, des travaux improductifs et des folies de toute nature.

Le gouvernement, depuis lors, loin de diminuer la dette de la France, l'a accrue de TROIS MILLIARDS 262 MILLIONS.

Ce sont les obligations remboursables du Trésor pour un milliard 70 millions, des emprunts d'amortissable en 1878 et 1884 pour un milliard 550 millions, la consolidation des fonds des Caisses d'épargne pour un milliard 200 millions, et enfin les avances de la Banque de France.

Au total, TROIS MILLIARDS NEUF CENTES MILLIONS, avec des remboursements de 688 millions, ce qui laisse bien une augmentation de dette de TROIS MILLIARDS 262 MILLIONS.

En sept années de paix — mais aussi en sept années d'ineptie et de dilapidations, — c'est plus du tiers, c'est presque la moitié de ce que la guerre de 1870, avec une indemnité de six milliards à payer à Bismarck, nous avait obligé d'emprunter !

Ce n'est pas même fini.

La République emprunte dans huit jours un tiers de milliard.

Et s'il y a des Français qui ne souscrivent pas à l'emprunt, s'il en est qui réfléchissent que la Rente française a baissé de 45 0/0 depuis les quatre dernières années, s'il en est qui attendent pour verser leurs économies au Trésor, qu'ils se rassurent : de nouvelles occasions leur seront bientôt offertes.

Ce n'est ni le dernier, ni le moins considérable des emprunts que les malversations républicaines imposent à la France.

Et alors, quel avenir nous attend ?

Les Etats prospères sont ceux qui, comme l'Angleterre ou les Etats-Unis, amortissent prudemment leur dette ; les autres, quand ils ne réservent pas cette ressource suprême de l'emprunt pour les temps de guerre ou de crise politique, marchent fatalement, d'abord à la ruine de leur crédit, puis aux expédients et à la banqueroute.

Il n'y a pas pour les Etats et pour les particuliers deux manières de gérer une fortune.

Un jour viendra peut-être où le Trésor aura besoin des socialistes et des communistes pour faire sa liquidation — comme les gens qui brûlent leur maison pour masquer une faillite, ou comme la première République française, qui avait eu besoin, elle aussi, de Bonaparte et de la Restauration pour se liquider elle-même.

Ainsi s'exprime, dans un des derniers numéros, la *Vraie France* de Lille. On ne saurait mieux dire. Tournez, videz vos poches, braves contribuables français. La République, c'est... l'argent public !

LE DÉLIRE SCOLAIRE.

Il y a quelques jours, un organe socialiste, le *Cri du Peuple*, s'écriait à propos du délire scolaire qui s'est emparé de la République :

« Des gens glorifient le gouvernement

actuel d'avoir tant fait pour l'instruction publique, et admirent, et s'extasient. Eh bien ! ils sont ou des coquins ou des ânes. »

Cette véhémence apostrophe était motivée par le suicide d'un pauvre petit malheureux, qui, pour en finir avec l'école à laquelle la loi stupide et sclérote de l'instruction obligatoire l'avait condamné, s'était précipité dans un puits.

Ces jours derniers, un écrivain opportuniste, M. Weiss, examinant dans le *Voltaire* les causes de la dégénérescence morale et physique qu'on constate depuis quelque temps chez les ouvriers français, émettait les réflexions suivantes :

« Je me demande, et je n'ose encore l'affirmer, si le principal agent de cette dégénérescence, ce ne serait pas l'excès du travail scolaire. J'ai lu là-dessus récemment un feuilleton scientifique de la *Justice*, intitulé *la Prématuration*, qui ne laisse pas que d'être à méditer fortement. Autrefois l'excès du travail intellectuel ne sévissait que chez les fils de la bourgeoisie. Avec l'école primaire, il se fera sentir de plus en plus dans le peuple. Regardez du côté de l'école ; ôtez-en tout ce que vous pourrez de culture trop délicate de l'esprit et de nutrition cérébrale trop forte, pour donner davantage à l'éducation de l'œil et de la main, à la nourriture et à l'exercice du corps. Notre situation industrielle est à ce prix ; à ce prix sont nos progrès dans les arts manuels. Une nation ne vit pas seulement de pain, c'est vrai. Mais elle ne vit pas non plus d'esprit seulement, d'exercices scolaires et de certificats d'études. »

Il nous paraît assez curieux de rencontrer dans une feuille opportuniste et dans un organe socialiste, sous la signature de M. Weiss et sous la plume de M. Jules Vallès, une condamnation aussi éclatante de la politique scolaire de MM. Jean Macé, Jules Ferry, Paul Bert et autres pontifes de la libre-pensée qui ont rêvé de fonder une société sur l'école et de refaire l'humanité avec des dictionnaires.

Nous reconnaissons bien volontiers que la diffusion de l'instruction populaire est en soi une chose excellente qu'une société prévoyante doit favoriser de son mieux ; nous sommes très-éloignés de croire que l'ignorance soit une garantie de bon ordre et de paix sociale.

Nous ne soutenons donc pas la cause de l'obscurantisme et personne n'admire plus sincèrement que nous le zèle infatigable que les congrégations catholiques, si odieusement persécutées par la République, mettent au service de l'enseignement populaire.

Mais la sollicitude que l'Eglise et les gouvernements monarchiques ont témoigné de tout temps pour la diffusion de l'instruction n'a rien de commun avec le fanatisme scolaire qui a inspiré la loi du 28 mars.

Cette loi qui envoie de force les enfants de six ans à l'école et qui met en prison les parents coupables de ne pas obéir à cette loi, aura des conséquences dont les esprits sérieux et réfléchis s'alarment à juste titre.

étendit les mains pour recevoir les onctions dernières.

Lorsqu'il eut terminé, le prêtre lui adressa quelques paroles profondément émues. Depuis longtemps il comptait au nombre des amis de la maison. Le serrement de mains qu'il échangea avec M^{lle} de Rochefeuille n'exprima pas seulement sa compassion, mais sa propre douleur. Ensuite, il se retira.

M^{lle} de Mantelon fit un signe. M^{lle} de Rochefeuille comprit que, dans ce moment solennel, sa sœur voulait la bénir ainsi que les serviteurs.

Elle prit la main que la mourante levait, la mit sur son front, à elle, et dit :

— Oh ! oui, bénis-moi comme je te bénis moi-même, toi qui emportes le reste de mon bonheur. Chez toi c'est le corps qui a été brisé, chez moi, le cœur, toujours le cœur...

Elle se retourna :

— José, Rita, venez, dit-elle.

Alors elle aperçut Lucienne. Incapable de se tenir à genoux, la jeune femme avait gagné un fauteuil placé en arrière. Elle y était restée étendue, presque défaillante de saisissement et de douleur. Elle attendait que M^{lle} de Rochefeuille fût moins absorbée pour s'approcher d'elle.

M^{lle} Fanny ne put retenir une exclamation.

— Vous ! Ici !

(A suivre.)

MARTE LACHÈSE.

C'est une barbarie de contraindre l'esprit et le corps de petits êtres, à peine éclos à la vie, à s'étier dans ces palais scolaires où l'on s'efforce à leur apprendre, avant l'âge de raison, une foule de choses qu'ils ne peuvent comprendre.

L'instruction primaire actuelle, avec son ambition de multiplier les matières, de faciliter les méthodes, de faire des apparences de savants, des encyclopédies vivantes, sans aucune préoccupation de former l'intelligence par la discipline, et de gouverner la volonté par la morale, cette instruction, disons-nous, aura pour effet d'exténuer les esprits et les corps.

Avec cette instruction factice, l'enfant, au sortir de l'école, ne sera guère moins ignorant que quand il y est entré, mais il sera certainement plus abêti, parce que toute cette préparation a été fondée sur la condition expresse qu'il ne ferait aucun usage de sa réflexion ni de son intelligence.

Cette tendance à l'excès scientifique est d'autant plus déplorable que la loi du 28 mars a chassé Dieu de l'école, et que le cœur de l'enfant, fermé aux vérités religieuses, source de toute grandeur et de toute énergie morale, n'aura plus pour se repaître que les abstractions de l'analyse grammaticale, et les notions scientifiques dont on aura bourré son intelligence.

Quelle forte race d'hommes nous prépare ce système d'éducation !

C'est ce que l'expérience ne tardera pas à nous faire connaître. Gabriel FERRÈRE.

Chronique générale.

Un sénateur de la droite insistait l'autre jour, au milieu d'un groupe, sur ces éternelles contradictions, sur ces perpétuels démentis que les gouvernants républicains s'appliquent à eux-mêmes, et s'étonnait qu'un système politique aussi titubant, aussi cahoté, ne fût point déjà dans l'ornière.

— Vous n'avez donc point lu le compte rendu du meeting des marchands de vins ? lui demanda un de ses interlocuteurs ; et, tirant un journal radical de sa poche, il lut à voix haute, au milieu des rires du groupe, cette argumentation de l'un des marchands de vins, le citoyen Louzun :

« Vous tenez la politique dans vos mains. Personne ne passera ni au Sénat, ni à la Chambre, ni au conseil municipal, si vous ne le voulez pas. Posez vos conditions à tous les candidats, et s'ils ne nous satisfont pas, envoyez-les autre part... vous êtes les maîtres. »

Et, à notre avis, il n'y avait pas de quoi rire, car le citoyen Louzun ne s'est pas sensiblement écarté de la vérité. C'est bien en effet parce que depuis quelques années c'est au milieu des lourdes fumées du vin ou des âcres senteurs de l'absinthe que se font la plupart des choix de représentants du pays, parce que la politique du marchand de vins domine, que nous en sommes réduits à ces titubations du gouvernement qui, si elles n'ont pas encore entièrement fait choir la France dans l'ornière, y ont jeté du moins la majeure part de son crédit et de sa dignité.

On lit dans l'*Intransigeant* :

« Une lettre adressée à l'un de nos confrères nous fournit de singulières révélations sur l'insouciance dangereuse du génie militaire. D'après son auteur, les réparations du fort de Rosny ayant été mises en adjudication, l'entrepreneur favorisé n'a rien trouvé de mieux que d'employer, pour les travaux à exécuter, un Allemand, qui est le véritable maître. Cet individu, nommé Müller, s'est empressé de faire rentrer dans son équipe sept de ses compatriotes. Bien plus, lui seul a les clefs. Les travailleurs français qu'il dirige sont expulsés de l'intérieur ; il y pénètre à son gré. »

« Est-ce chose possible ? Si le renseignement n'est pas erroné, le fait est scandaleux. Nous aimons à croire qu'il suffira de l'avoir signalé, pour que l'administration s'en préoccupe. »

MORT DE M. ROUHER.

M. Eugène Rouher est mort hier matin dimanche, à 8 h. 40, dans son appartement de la rue de la Bienfaisance, 37, à Paris.

Au mois de juillet dernier, M. Rouher avait été frappé d'une attaque de paralysie

au château de Cercey. Depuis cette époque il n'avait pu retrouver la santé. Il y a deux jours, une nouvelle attaque se produisit et tout espoir était perdu.

M. l'abbé Lami, ancien aumônier des Tuileries, administra vendredi dernier les derniers sacrements à l'ancien ministre. Peu après, il perdit connaissance. M^{lle} Rouher, ses deux filles, son gendre, M. Welles de Lavalette, son neveu, M. Gustave Rouher, son ancien secrétaire, M. Théophile Gautier, fils, l'ont veillé jusqu'à ses derniers moments.

M. E. Rouher était âgé de 70 ans. Il était né à Riom le 30 novembre 1814.

Il professa, jusqu'en 1848, la profession d'avocat à Riom. Envoyé à la Constituante par le département du Puy-de-Dôme, il entra dans le second ministère du Prince président en 1849. — Il quitta le ministère le 18 juillet 1851 et y reentra quelques jours après avec M. Baroche, Fould, etc. Il se retira le 26 octobre de la même année pour reprendre le portefeuille de la justice, après le 2 décembre.

Démissionnaire le 22 janvier 1852 à l'occasion de la confiscation des biens de la famille d'Orléans, il fut nommé vice-président du Conseil d'Etat. — En 1855, il devint ministre de l'agriculture ; il négocia pendant cette période de sa vie politique le traité de commerce avec l'Angleterre qui fut signé le 22 janvier 1860.

Il quitta le portefeuille de l'agriculture en 1863 et remplaça M. Baroche au poste de ministre, président le conseil d'Etat. A la mort de M. Billault, il fut nommé ministre d'Etat, 18 octobre 1863.

A partir de ce moment, il joua un rôle prépondérant dans le gouvernement impérial.

Nous n'avons pas à apprécier aujourd'hui son rôle politique, rappelons seulement qu'il fut un des plus ardents défenseurs de l'expédition du Mexique, préconisa la politique extérieure qui devait aboutir à l'unité italienne et à l'unité allemande.

Il donna sa démission à la suite des débats sur l'interpellation des 416 et des modifications apportées à la constitution impériale. L'Empereur l'appela à la présidence du Sénat. Il occupa ce poste jusqu'à la chute de l'Empire.

Après la guerre, il fut élu député de la Corse le 11 février 1872. Réélu en février 1876 et en octobre 1877, il opta pour le collège de Riom.

Aux dernières élections, il déclara renoncer à la vie parlementaire, la mort du Prince impérial mettant fin à sa carrière politique.

M. Rouher était grand-croix de la Légion d'Honneur.

M. Francisque Sarcey, dans le *XIX^e Siècle*, avec une franchise digne d'éloges, s'élève avec indignation contre l'Université, cette marâtre qui ne sait que surcharger les programmes d'examen. Celui de l'agrégation est si ridicule et si compliqué qu'il arrache des cris de paon à l'ex-normalien :

« Les candidats auront encore, dit-il, à s'expliquer sur la philosophie de Maimonide. Maimonide ? qu'est-ce que cela ? J'avoue que j'ignorais jusqu'à son nom. M. Léopold Cerf m'assure que les œuvres de ce philosophe inconnu coûtent, en librairie, cent cinquante francs. La Bibliothèque Normale s'est mise en quête d'un exemplaire, et elle n'a pas encore pu se le procurer. Quand est-ce que les candidats de Perpignan et de Besançon pourront avoir le leur ? »

« Sérieusement, que veut-on que fassent les candidats qui préparent seuls leur agrégation dans un collège ou même dans un lycée ? Les conditions de la lutte ne sont vraiment plus des conditions d'ordre intellectuel et scientifique. »

Ces réclamations ne sont que trop fondées. Mais M. Sarcey pourrait-il affirmer qu'il ne serait pas excessif et baroque s'il était chargé d'arrêter un programme ?

Une virulente apostrophe de l'*Intransigeant* à l'adresse des députés de la majorité ne peut manquer d'exciter le rire de tous ceux qui n'ont pas voté pour nos députés de la majorité :

« Pour la première fois depuis que les infirmes de la majorité promettent leurs goitres dans les bancs de la salle des séances, des paroles réellement révolutionnaires ont été prononcées sous le coupole du Palais-Bourbon. Ces ahuris font semblant de chercher

AUX PERSONNES désireuses de faire un bon placement, la Maison

A LA VILLE DE PARIS

Offre des TOILES DE FIL en tous genres et toutes largeurs, ainsi que des MÉRINOS NOIRS à des prix fabuleux de bon marché, et engage vivement toutes les personnes que cela intéresse à ne pas faire d'achats dans ces articles avant d'avoir mis les siens en comparaison avec ceux des autres maisons.

C'est le seul moyen de se convaincre des avantages que, seule, la Maison A LA VILLE DE PARIS peut offrir.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 10 février, à midi,

En l'étude de M^e GAUTIER :

1^o UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Visitation, n^o 10 ;

2^o Et UNE CAVE, avec PETIT JARDIN au-dessus, située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 7.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à MM. MENIER et GENTIL-SAVATIER, propriétaires à Saumur, ou au notaire. (43)

Etudes de M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun (Vienne), et de M^e ROBIN, notaire à Château-gontier (Mayenne).

A VENDRE

OU ÉCHANGER

En totalité, en 2 lots ou par corps de fermes,

LES PROPRIÉTÉS D'Erbrée et de Beaubigné

Commune de Fromentières, à 4 kilomètres de Château-gontier, route de Laval.

1^o CHATEAU moderne d'Erbrée, belles réserves en prairies et futaies, fermes de Beauchêne, la Mercerie et la Drajeonnière; ensemble 100 hectares.

Revenu minimum garanti, 10,000 f.

2^o Ruines du château de Beaubigné, ferme de ce nom, fermes de la Ferrerie, le Chênevert, surnommé Moulin à eau de la Roche (3 paires de meules), 10 hectares de prés; ensemble 135 hectares.

Revenu minimum garanti, 14,000 f.

Un seul tenant. — Belle situation sur les coteaux de la Mayenne qui limite la propriété sur 2,500 mètres.

Placement à 4 0/0, susceptible d'augmentation.

S'adresser auxdits notaires, pour permis de visiter et tous renseignements. (802)

Agence des Ventes et Locations

(2^e année)

L. RENARD

ANCIEN NOTAIRE,

56, rue de Bordeaux, Saumur.

AGENCE SPÉCIALE

Pour la location, la vente et la gestion des maisons, châteaux, villas, propriétés, et pour la cession des fonds de commerce.

Tous COUPONS ÉCHUS sont payés à l'Agence qui se charge également de l'achat et de la vente de toutes valeurs françaises et étrangères, cotées ou non cotées.

Les personnes encaissant leurs coupons par l'intermédiaire de l'Agence des ventes et locations sont immédiatement prévenues de la sortie de leurs titres aux tirages ou au remboursement, même arriérés, valeurs à lots et autres.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RENARD. (70)

A VENDRE

UNE

VOITURE-PANIER

Presque neuve.

S'adresser à Mme ROUSSEAU, 7, rue des Basses-Perrières. (7)

GUIGNON

Courrier de Saumur à Baugé,

Se charge de toutes les commissions pour Baugé et pour la ligne. Service de voitures à volonté le jeudi et le samedi. Service régulier de Saumur; départ à 4 heures du soir.

Hôtel des Voyageurs, à Saumur.

MANUFACTURE

D'USTENSILES DE MÉNAGE

G. NEVEU Fils

Demande des jeunes gens de 17 ans et au-dessus, comme apprentis attachés aux magasins ou ateliers. Gagnant de suite.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

LOTÉRIE

ARTS DÉCORATIFS

DERNIER TIRAGE

LE 31 Juillet prochain DIX GROS LOTS

Un Lot de :

500.000^f.

Un Lot de 200.000 Fr.

4 lots de 100,000 fr.
4 lots de 50,000 —
8 lots de 25,000 —
20 lots de 10,000 —
100 lots de 1,000 —
400 lots de 500 —

Au total 538 lots formant

DEUX MILLIONS

PAYABLES EN ESPÈCES

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France

Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVENEL, Directeur de la Loterie, Palais de l'Industrie, porte IV, Camps-Élyées, Paris

LA
Réglisse Sanguinède
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Faiblesse d'Estomac
et facilite la Digestion.
0^o75 dans toutes Pharmacies.

Saumur, imprimerie P. GODET.

EN VENTE

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

LA CHASSE

2^e édition ; Prix : 4 fr. 50

Par MM. GIRAudeau, LELIEVRE et SOUÉE,

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

VIENT DE PARAÎTRE

LE LIVRE DE MESSE

DES PETITS ENFANTS

Par la Vicomtesse de LAFRÉGEOLIERE,

Avec Lettres d'approbation de NN. SS. les Evêques d'Angers, de Vannes et d'Evreux.

PRIX : reliure toile, 0,75 c.; chagrin, 2 fr. 25.

En vente chez M. DÉZÉ, libraire à Saumur, rue Saint-Jean.

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

APPAREILS CONTINUS

POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES
Eaux-de-Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux, Bières
LES SEULS QUI SOIENT ARGENTÉS A L'INTÉRIEUR
NOUVEAU PETIT APPAREIL CONTINU A BON MARCHÉ



Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

MAISON J. HERMANN-LACHAPPELLE
J. BOULET & C^{ie}, Successeurs, INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS
RUE BOINOD, 31-33 (Boulevard Ornano, 4-6) PARIS
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.				
6 — 55 — matin (s'arrête à la Poissonnière)		Saumur. (départ)	8 05	8 50	1 05	3 22	7 55	Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03				
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.		Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46	11 11				
1 — 25 — soir.		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13	Chacé-Varrains	7 22	10 30	4 51	8 54	11 19				
3 — 32 — — express.		Montreuil-Bellay (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35				
7 — 15 — — omnibus.																	
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.		
8 — 21 — — omnibus.		Saumur. (départ)	6 05	7 55	Thouars (départ)	8 56	3 50	Montreuil (départ)	7 5	1 53	8 35	Poitiers (départ)	5 50	12 10	6 10		
9 — 37 — — express.		Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Brion-sur-Thouet	9 09	4 02	Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	12 55	7 02		
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.		Lernay	7 14	8 51	Lernay	9 18	4 16	Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28	7 50		
4 — 44 — — —		Brion-sur-Thouet	7 27	9 04	Montreuil-Bellay	9 45	4 27	Mirebeau	9 23	4	10 47	Arçay	8 01	2 27	9 10		
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)		Thouars (arrivée)	7 46	9 16	Saumur (arrivée)	10 33	5 03	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 38	3 13	10 12		
10 — 24 — — express-poste.								Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.